2007-05416/

Ministère des Finances

Communiqué

Diffusion immédiate

Ottawa, le 1er octobre 2007
2007-073

Annonce des taux des Obligations d'épargne du Canada

Le ministère des Finances a annoncé aujourd'hui les taux d'intérêt de l'Obligation d'épargne du Canada (OEC) de l'émission 108 et de l'Obligation à prime du Canada (OPC) de l'émission 58. Ces émissions sont en vente à compter d'aujourd'hui jusqu'au 1er novembre 2007 inclusivement.

Les titres OEC de l'émission 108 et les titres OPC de l'émission 58 portent une échéance de 10 ans. Dans le cas d'une obligation de 1 000 $, les taux d'intérêt s'établissent comme suit :

	Obligation d'épargne du Canada Émission 108		**Obligation à prime du Canada Émission 58**	
Taux d'intérêt pour l'année débutant le	Taux d'intérêt annuel	Taux de rendement annuel si le titre est détenu jusqu'au 1er novembre de l'année suivante	Taux d'intérêt annuel	Taux de rendement annuel composé si le titre est détenu jusqu'au 1er novembre de l'année suivante
1er nov. 2007	3,25 %	3,25 %	3,30 %	3,30 %
1er nov. 2008	À communiquer	À communiquer	3,40 %	3,34 %
1er nov. 2009	À communiquer	À communiquer	3,50 %	3,40 %

L'OEC porte un taux d'intérêt révisable à la hausse au gré de la conjoncture; elle est encaissable en tout temps.

Le Ministère a également annoncé le report de la date d'échéance des titres OEC des émissions 50 (1er novembre 1995) et 52 (1er novembre 1997), qui passera du 1er novembre 2007 au 1er novembre 2017.

Les titres OEC en circulation de l'émission 46 (1er novembre 1991), de l'émission 47 (1er novembre 1992), de l'émission 48 (1er novembre 1993), de l'émission 49 (1er novembre 1994), de l'émission 50 (1er novembre 1995), de l'émission 51 (1er novembre 1996), de l'émission 52 (1er novembre 1997), de l'émission 54 (1er novembre 1998), de l'émission 60 (1er novembre 1999), de l'émission 66 (1er novembre 2000), de l'émission 72 (1er novembre 2001), de l'émission 78 (1er novembre 2002), de l'émission 84 (1er novembre 2003), de l'émission 90

(1er novembre 2004), de l'émission 96 (1er novembre 2005) et de l'émission 102 (1er novembre 2006) porteront le même taux que celui annoncé pour les titres OEC de l'émission 108 pour l'année obligataire commençant le 1er novembre 2007 et se terminant le 31 octobre 2008.

Les titres OPC en circulation de l'émission 3 (1er novembre 1998) porteront le même taux que celui annoncé pour les titres OPC de l'émission 58 pour l'année obligataire commençant le 1er novembre 2007 et se terminant le 31 octobre 2008. Les titres OPC en circulation de l'émission 9 (1er novembre 1999) porteront le même taux que celui annoncé pour les titres OPC de l'émission 58 pour les années obligataires commençant le 1er novembre 2007 et se terminant le 31 octobre 2009. Les titres OPC en circulation de l'émission 21 (1er novembre 2001), de l'émission 27 (1er novembre 2002) et de l'émission 40 (1er novembre 2004) porteront le même taux que celui annoncé pour les titres OPC de l'émission 58 pour les années obligataires commençant le 1er novembre 2007 et se terminant le 31 octobre 2010.

S'agissant des titres OPC, les taux annoncés pour les années 1 à 3 sont garantis et peuvent faire l'objet d'une augmentation dans la période précédant la date d'émission si la conjoncture le justifie. Passé cette date, aucun changement ne sera apporté aux taux d'intérêt annoncés. L'OPC est encaissable une fois l'an à la date anniversaire de l'émission ou durant les 30 jours suivants.

Les Canadiennes et les Canadiens doivent être conscients que, bien que l'OEC et l'OPC portent une échéance de 10 ans, les taux d'intérêt sont souvent annoncés pour une période plus courte et restent en vigueur pendant la période en question. À la fin de cette période, le ministre des Finances annonce de nouveaux taux, établis en fonction de la conjoncture du moment.

Pour en savoir plus sur les modalités régissant les titres OEC et OPC, prière de se rendre au www.oec.gc.ca.

Les titres OEC de l'émission 108 et OPC de l'émission 58 sont en vente (y compris avec l'option du régime d'épargne-retraite sans frais) en ligne au www.oec.gc.ca, par téléphone au numéro sans frais 1-888-773-9999 (du lundi au vendredi entre 8 h et 20 h, heure de l'Est), et dans tous les établissements où les Canadiens effectuent des opérations bancaires ou financières. L'OEC de l'émission 108 est également offerte aux personnels d'environ 12 000 employeurs des quatre coins du pays dans le cadre du programme d'épargne-salaire.

Les personnes voulant recevoir des données informatives sur les taux d'intérêt des titres OEC et OPC des émissions à venir peuvent se renseigner soit auprès des institutions financières, soit en ligne au www.oec.gc.ca, soit par téléphone au numéro sans frais 1-800-575-5151; elles peuvent également s'inscrire au système automatique de transmission de ces taux par courriel à www.oec.gc.ca/lettre.htm. Les abonnés de la lettre d'information électronique seront informés automatiquement des taux et n'ont pas besoin de s'inscrire à nouveau.

Les titres OEC et OPC de l'émission du 1er décembre 2007 devraient être en vente le 2 novembre 2007. Comme par le passé, le ministre des Finances se réserve le droit de mettre fin à la vente des obligations en tout temps.

Pour de plus amples renseignements, les médias peuvent communiquer avec :

David Gamble
Relations avec les médias
Ministère des Finances
613-996-8080

Jeremy Harrison
Banque du Canada
613-782-8782

www.fin.gc.ca

Si vous désirez recevoir un courriel vous avisant automatiquement à chaque émission d'un communiqué de presse, veuillez visiter le site Web du ministère des Finances à l'adresse suivante : www.fin.gc.ca/scripts/register_f.asp.